

Comparons des pommes et des oranges!

Si la **syndicalisation** était cotée à la bourse, les grands financiers y investiraient massivement **parce que c'est un placement hautement profitable**. Eh oui! Nous, qui jouissons des avantages arrachés lors des luttes syndicales souvent dramatiques de nos prédécesseurs, prenons maintenant tout cela pour acquis et avons plutôt tendance à maugréer que les cotisations sont élevées. Alors, la question se pose: en avons-nous pour notre argent?

Meilleur niveau de vie

Selon *Statistique Canada*, en 2008, les salaires horaires des employés syndiqués étaient environ 23 % plus élevés que ceux de leurs homologues non syndiqués - quelque 5,00\$ l'heure de plus pour les hommes et près de 6,00\$ de plus pour les femmes syndiquées. *Faites le calcul!*

Meilleurs avantages sociaux

Les avantages sociaux tels les régimes de retraite, les suppléments aux prestations d'assurance parentale, l'horaire flexible, les congés à traitement différé ou anticipé et autres ont un impact considérable sur notre qualité de vie. Les travailleuses et les travailleurs syndiqués ont de meilleurs avantages sociaux que les autres... à tous égards!

Syndiqué ou non ?

Les non syndiqués ont des droits limités en milieu de travail, tels que consignés dans la législation sur les Normes du travail. Pour notre part- les personnes syndiquées, tant *permanentes que contractuelles* - nous jouissons non seulement des protections minimales garanties dans les Normes d'emploi, mais en plus des droits que nous attribue le Code du travail et notre convention. Exemple : notre convention collective offre aux contractuelles qui ont un contrat de 210 jours et plus le choix de profiter soit d'une majoration de 19.12% de leur salaire (comme les autres contractuelles) ou de bénéficier, comme leurs consœurs permanentes, des dispositions telles les vacances payées, jours fériés payés, congés sociaux, droits parentaux, perfectionnement, etc... *Avoir le choix, ça s'est gagné!*

Vacances plus longues

Bien sûr qu'on l'aime notre job, mais... *Vivement les vacances!* Les travailleuses et les travailleurs syndiqués ont plus de vacances et de jours fériés payés. Dans notre convention, nous bénéficions de 13 jours fériés payés par année civile et de quatre semaines de vacances payées... après 1 seule année de service. *Bonnes vacances... payées!*

Meilleures pensions

Toujours selon *Statistique Canada*, en 2003, les personnes syndiquées à la retraite avaient un revenu moyen *deux fois plus élevé* que celles qui n'avaient pas de pension. 80% des salariés syndiqués bénéficient d'un régime de retraite, alors que seulement 27 % des salariés non représentés en ont un. Dans le domaine des soins de santé, 78 % des syndiqués ont un régime d'assurance médicale - un avantage fourni à seulement 40 % des gens sans représentation syndicale.

Pouvoir collectif des syndicats

Lorsque tous les employés d'une entreprise s'unissent pour négocier des améliorations à leurs conditions de travail, on force l'écoute. Un syndicat fort permet aux travailleurs de négocier d'égal à égal avec leur employeur.

L'avantage syndical

Le mouvement syndical n'a qu'une seule raison d'être: améliorer la vie des travailleuses et travailleurs. Les luttes sont toujours les mêmes: obtenir de meilleures conditions de travail, de meilleurs salaires et avantages sociaux, de meilleures pensions et des vacances plus longues. Aujourd'hui, s'ajoute à cela, de conserver nos acquis.

QUIZ SYNDICAL

1- En quelle année furent reconnus les syndicats au Québec ?

a) 1918 b) 1940 c) 1944

2- Trouvez l'intruse :

a) Madeleine Parent b) Léa Roback c) Monique Jérôme-Forget

3- Quelle grève s'est, pour la première fois en Amérique du Nord, soldée par une participation des salariés aux décisions et à la gestion de l'entreprise ?

a) grève de l'amiante de 1949 b) grève de Murdochville en 1957 c) grève des réalisateurs de Radio-Canada en 1959

Réponses : 1 (c) 2(c) 3 (a)

Concernant le sondage

Merci à ceux et celles qui ont pris le temps de remplir le questionnaire portant sur la santé mentale et l'organisation du travail. Le taux de réponse a été de 61,2%. L'analyse des résultats est en cours.

Élections en novembre Vous souhaitez vous impliquer, comme délégué ou comme membre de l'exécutif ou d'un comité? Des élections auront lieu en novembre. Pensez-y!